

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DE LA LICENCE STAPS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen de la Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives de l'UFR STAPS comme suit :

1^{ère} année de Licence

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : STAPS

Alain GRIMBERT, Président du jury, PRAG

Pascal GIRODET, Vice-président, Enseignant contractuel

Semestre 1 et 2 :

Joffrey BEAUJOUAN, MCF

Nathalie BOISSEAU, PU

Jean CORNELOUP, MCF

Fabien COUTAREL, MCF

Mary-Line DESCHAMPS, PRAG

Eric DORE, MCF

Pascale DUCHÉ, PU

Ludovic FALAIX, MCF

Nathalie GAL-PETITFAUX, MCF

Nasser HAMMACHE, PRCE

Stéphane HEROS, PRAG

Dieter HILLAIRET, MCF

Vincent MARTIN, MCF

Lore METZ, MCF

Julien VERNEY, MCF

Sébastien RATEL, MCF

Michel RECOPE, MCF

Géraldine RIX-LIEVRE, PU

Lionel ROCHE, PRCE

Cathy ROLLAND, MCF

Marie-Christine RUSTAN, PRCE

David SETRUK, PRAG

Pascal SIRVENT, MCF

Pierre SOULIER, PRAG

Frédérique THOMAS, PRAG

David THIVEL, MCF

Philippe VASLIN, MCF

Georgiana WIERRE-GORE, PU

Emmanuel MOTARD, PRCE

2^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : STAPS

Frédérique THOMAS, Président du jury, PRAG
Julien VERNEY, Vice-président, MCF

Semestre 3 et 4 :

Joffrey BEAUJOUAN, MCF	Lore METZ, MCF
Nathalie BOISSEAU, PU	Emmanuel MOTARD, PRCE
Jean CORNELOUP, MCF	Sébastien RATEL, MCF
Fabien COUTAREL, MCF	Michel RECOPE, MCF
Mary-Line DESCHAMPS, PRAG	Géraldine RIX-LIEVRE, PU
Eric DORE, MCF	Lionel ROCHE, PRCE
Pascale DUCHÉ, PU	Cathy ROLLAND, MCF
Ludovic FALAIX, MCF	Marie-Christine RUSTAN, PRCE
Nathalie GAL-PETITFAUX, MCF	David SETRUK, PRAG
Nasser HAMMACHE, PRCE	Pascal SIRVENT, MCF
Stéphane HEROS, PRAG	Pierre SOULIER, PRAG
Dieter HILLAIRET, MCF	David THIVEL, MCF
Frédérique LEBAS, PAST	Philippe VASLIN, MCF
Vincent MARTIN, MCF	Georgiana WIERRE-GORE, PU

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : STAPS
Parcours : Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)

Julien VERNEY, Président du jury, MCF
David THIVEL, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

Nathalie BOISSEAU, PU	Cathy ROLLAND, MCF
Daniel COURTEIX, PU	Marie-Christine RUSTAN, PRCE
Pascale DUCHÉ, PU	Pascal SIRVENT, MCF
Sébastien RATEL, MCF	Philippe VASLIN, MCF
Michel RECOPE, MCF	

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : STAPS
Parcours : Entraînement Sportif (ES)

Vincent MARTIN, Président du jury, MCF
Pascal SIRVENT, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

Eric DORE, MCF	Sébastien RATEL, MCF
Pascal GIRODET, Enseignant contractuel	Cathy ROLLAND, MCF
Sébastien MAÎTRE, Enseignant contractuel	Philippe VASLIN, MCF
Michel RECOPE, MCF	Julien VERNEY, MCF
Lore METZ, MCF	

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : STAPS
Parcours : Management du Sport (MS)

Frédérique THOMAS, Président du jury, PRAG
Nasser HAMMACHE, Vice-Président du jury, PRCE

Semestre 5 et 6 :

Jean CORNELOUP, MCF
Ludovic FALAIX, MCF
Dieter HILLAIRET, MCF
Frédérique LEBAS, PAST
Marie-Christine RUSTAN, PRCE

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : STAPS
Parcours : Education et Motricité (EM)

Marc CIZERON, Président du jury, MCF
Nathalie GAL-PETITFAUX, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

Jocelyne CIZERON, PRAG
Mary-Line DESCHAMPS, PRAG
Alain GRIMBERT, PRAG
Sébastien RATEL, MCF
Lionel ROCHE, PRCE
Cathy ROLLAND, MCF

Véronique RULLIER, Enseignant contractuel
Marie-Christine RUSTAN, PRCE
David SETRUK, PRAG
Philippe VASLIN, MCF
Pierre SOULIER, PRAG
Stéphane HEROS, PRAG
David THIVEL, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/02/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD 

- Transmis au contrôle de légalité le

09 FEV. 2018

- Publié le

09 FEV. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.